

## ADDENDA FATTB 2021 - 2022

### au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.) de la F.R.O.T.T.B.F.

#### 1. Cotisations :

- Par Membre Effectif ou Libre : **exceptionnellement pour la saison 21-22 elle ne sera que de 5€, suite au Covid. (les autres saisons c'est 20€ (mais 15€ au second tour). Il n'y a plus d'assuré seul !)**
- L'Assuré Non-Joueur (dans un club ou non) est assimilé à un membre effectif : **5 €** (20 € lors des autres saisons)
- Par Equipe inscrite en Championnat : **0 €** (4€ lors des autres saisons)
- Par Equipe inscrite en Coupe : **0 €** (3€ lors des autres saisons)
- Par Abonnement au Journal Provincial, le LIFT : **5€ par Mail**
- Par abonnement au Journal Fédéral et Liégeois : **5€ par Mail**

#### 2. Abonnements :

Chaque club doit obligatoirement **abonner son Secrétaire**, ainsi que chacune de ses équipes...au minimum. Seuls les clubs évoluant en Divisions Fédérales doivent s'abonner au Journal Fédéral Liégeois. Il n'y a pas d'obligation pour les autres clubs. Il y a également un journal du Hainaut pour ceux que cela intéresse au prix de 5€.

#### 3. Jour de rencontre :

##### En cas de modifications :

Toute modification de jour, local et/ou d'heure **après** la parution du calendrier doit être obligatoirement annoncée **par écrit** auprès de **DE MOYTER Geneviève**, Présidente FATTB, et à TOUS les secrétaires des autres clubs de la Provinciale.

**De plus**, pour les DEUX premières semaines de jeu qui suivent la modification, le club devra prendre un contact téléphonique avec les adversaires concernés par cette modification.

La notification à tous les Secrétaires peut être remplacée par un avis paraissant dans le journal officiel. Dans ce cas, le club concerné devra prendre un contact téléphonique les QUATRE premières semaines qui suivent la modification.

#### 4. Heures de rencontre :

**4.a Le début des rencontres officiel** est fixé à **19h30** sauf dérogations (19h, 19h15, 20h).

Toute équipe "visiteuse" a droit à 30 min. de retard quand il s'agit de l'heure officielle ou que la dérogation se situe avant l'heure officielle de 19h30 (19h, 19h15...).

Lorsque la **dérogation** est **postérieure** à 19h30, l'équipe visiteuse doit être prête à jouer à l'heure **EXACTE** spécifiée pour le club dans le calendrier (**20h**).

**4.b AUCUNE Equipe Visiteuse ne pourra bénéficier d'une dérogation horaire.**

**4.c Est déclarée perdante par forfait :**

- 1 L'équipe **visitée** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer à l'heure exacte.
- 2 L'équipe **visiteuse** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer **30 min.** après l'heure prévue (19h30, 19h ou 19h15).
- 3 L'équipe **visiteuse** dont **3 joueurs** ne sont pas prêts à jouer à l'heure exacte **de la dérogation** si celle-ci est postérieure à 19h30 **c.à.d. à 20h.**

**Bien entendu, le Fair-play reste de rigueur !**

**Le 4è joueur PEUT arriver 1h après l'heure officielle.** Dans ce cas, dès son arrivée, il doit obligatoirement jouer tous ses matchs d'après l'ordre établi sur la feuille d'arbitrage. Tout forfait entraîne une amende et éventuellement des sanctions.

Il est rappelé que chaque joueur doit disputer ses 4 matchs individuels.

##### Etre prêt à jouer signifie :

1. être en tenue compatible avec la pratique du Tennis de Table : short, polo, tee-shirt...
2. local en ordre pour disputer la rencontre : tables, filets, balles, chaises, **feuille complétée**

#### 5. Communication des résultats :

5.a A faire **uniquement** via l'encodage en ligne à l'adresse : <https://www.fattb.be/htm/resultatsEnLigne/> (option : **interclubs**) pour le **Samedi midi au plus tard**.

Pour les **équipes jouant le samedi soir**, à faire **dès la fin de la rencontre**

5.b1 L'envoi postal des originaux des feuilles d'arbitrage est à faire le jour même **pour arriver le Mardi** qui suit la semaine concernée à DEMOYTER Geneviève, Présidente FATTB.

5.b2 Le CEP autorise toutefois comme "officiel" l'envoi des feuilles par FAX ou scannée par **email au format PDF** à l'adresse de la Présidente.

5.c Les feuilles de matchs doivent être encodées par un représentant de chaque club «hôte» dans le signalétique en ligne **pour le MARDI 20h** au plus tard suivant la semaine réelle, pour que le CEP puisse donner accès à la semaine suivante.

Les matchs remis ne pourront être encodés que par le CEP.

5.d1 **Les résultats des Divisions Fédérales** sont à communiquer via le site **www.frottbf.org**, rubrique **Secrétaire** pour le **DIMANCHE MIDI au plus tard**. (instructions à voir via les pages fédérales)

5.d2 **Les feuilles de match** des divisions fédérales devront également être encodées via le site [www.frotbf.org](http://www.frotbf.org) rubrique **Secrétaire pour le mardi 20h** au plus tard. (instructions à voir via les pages fédérales)

5.d3 **L'original** des feuilles de matchs des Divisions Fédérales doit être envoyé directement par BPost à Olivier DERESTEAU 4a, Chemin du Vicinal à 4190 Ferrières pour **le mardi suivant** au plus tard. **MAIS une COPIE doit être envoyée** par email au **format PDF** à la Présidente provinciale, De Moyter Geneviève.

Ceci pour éviter les "corrections" après signature des capitaines.

Elle sert également pour le calcul du « Prix Victoires ».

#### **6. Remise de rencontre (p32) :**

**6.a Une remise de match non annoncée ou, au pire, le jour-même, devra être jouée dans la semaine qui suit sous peine de perte des points par l'équipe demanderesse ou en faute.**

Une rencontre entre deux équipes **d'un même club** doit être jouée la semaine de jeu prévue au calendrier, sauf si le local est indisponible. En cas de non-respect de cette règle, les **deux** équipes seront déclarées forfaits avec l'application des amendes statutaires.

Au second tour, elle devra être jouée avant la mi-février.

La semaine peut être désignée d'office par le CEP.

#### **6.b Remarque importante :**

TOUTES LES RENCONTRES DU PREMIER TOUR devront être jouées avant d'entamer le second tour. De même TOUTES LES RENCONTRES AU SECOND TOUR devront être jouées 2 semaines avant la fin du championnat (quelle que soit la date de la fin du championnat - cas de divisions avec moins de 12 équipes).

#### **7. Forfait général d'une équipe en Interclubs (voir Art 5, Fft- §2) (AG Féd. 02/2020) :**

- Le club pourra récupérer au maximum 2 joueurs parmi les titulaires habituels, **après... accord du CEP concerné.**

- **Ces 2 joueurs** pourront évoluer dans n'importe quelle équipe de leur club mais ils ne pourront jouer ensemble dans la même équipe **si elle est inférieure.**

- Une équipe en Interclubs sera **déclarée forfait général après 3 forfaits simples** et non plus 5 forfaits (AG juin 2016).

#### **8. Equipe s'inscrivant au second tour de l'Interclubs (contraire au règlement fédéral...) :**

- Comptabilisation habituelle pour les matches du second tour (interclubs et indices)

- Application intégrale du Règlement Sportif à toutes les équipes (horaire, forfait, amende...)

#### **9. Amendes (p39) :**

**9.a - Résultat** d'une rencontre **non communiqué** dans les délais :

1<sup>ère</sup> infraction : **2 €**

2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> infraction : **4 €**                      4<sup>ème</sup> infraction et suivantes : **8 €**

- feuille **encodée** en retard : **2 €**

- feuille d'arbitrage, par erreur et/ou omission : **2 €**

- retard dans l'envoi d'une feuille d'arbitrage :

par semaine de retard : **2 €** après 4 semaines de retard consécutives : **15 €**

- équipe évoluant avec 3 joueurs seulement : **2 €**

- rappel pour inscriptions de clubs non envoyées en tournois : **2 €**

- courrier insuffisamment affranchi : **3 €**

- frais de rappel de courrier : **2 €**

- remplacement d'une carte d'affiliation perdue : **3 €** (Changement de photo: gratuit)

- retard conséquent dans l'inscription du club : **15 €**

- paiement de facture en retard : **4 €** par semaine

#### **9.b - Forfaits :**

- **prévenu 24h avant** au moins : 1<sup>er</sup> tour : **15 €**                      2<sup>ème</sup> tour : **30 €**

- **prévenu le jour même** :                      1<sup>er</sup> tour : **20 €**                      2<sup>ème</sup> tour : **40 €**

- **NON prévenu** :                      1<sup>er</sup> tour : **30 €**                      2<sup>ème</sup> tour : **60 €**

#### **Ristourne à l'adversaire :**

- **Si prévenu** le jour même :                      1<sup>er</sup> tour : **10 €**                      2<sup>ème</sup> tour : **20 €**

- **non prévenu** le jour :                      1<sup>er</sup> tour : **15 €**                      2<sup>ème</sup> tour : **30 €**

L'amende sera doublée et la moitié de celle-ci sera ristournée à l'équipe présente le jour du match, qu'elle soit VISITEE ou VISITEUSE, si le club encourant le forfait a manqué de fair-play en ne prévenant pas son adversaire et au minimum 24 heures à l'avance. La feuille d'arbitrage fera mention de cette règle qu'elle soit ou ne soit pas respectée. En cas d'absence de mention, la règle sera considérée comme respectée. Si c'est un **forfait pour arrivée tardive**, l'amende ne sera pas doublée car il y a eu déplacement.

#### **9.c - Forfait général d'une équipe :**

- Avant la semaine 2 de l'interclubs : **30 €**

- au 1<sup>er</sup> tour : **50 €**                      - au 2<sup>ème</sup> tour : **70 €**

#### **9.d - Absence d'une équipe en Inter-divisions ou coupes Fédérales : 100 €**

**9.e - Absence du document RGPD : FFT de l'équipe et donc 15 €. Il faut aussi l'avoir pour jouer en Coupes et Tournois.**

**9.f - Absence d'un Délégué de club à une Assemblée Générale Provinciale :**

- Tout : **30 €**                      - Pour les votes : **20 €**                      - Début et mi-saison : **15 €**

**9.g – Oubli de signalement d'un joueur en double appartenance avec la FRBTT : 5 €**

**10. Tests-matches au Brabant :** composition des équipes :

- Les 3 premiers joueurs doivent faire partie de l'équipe habituelle.

- Le 4<sup>e</sup> joueur devra avoir joué au moins **40%** de l'interclubs, toutes divisions confondues mais doit bien entendu émerger d'une équipe inférieure. La règle des 5 rencontres est également d'application. Le CEP vérifiera la conformité des équipes avant la rencontre.

**11. Tournois (p.39) :**

Pour chaque tournoi organisé par un club, un Juge-arbitre sera désigné par le CEP (qu'il soit membre du CEP ou pas). Le Responsable des Tournois devra recevoir le Règlement et l'horaire au moins 1 mois à l'avance. Le coût d'une inscription individuelle sera de **2,5€** par **série d'indice** et **2,00€** pour les **séries de Jeunes**.

Dans les catégories « **jeunes** », le joueur ne peut évoluer que dans **SA** catégorie d'âge et non celle immédiatement supérieure. Toutefois, s'il n'y a qu'un seul joueur, le CEP pourra le faire évoluer plus haut.

**L'envoi des inscriptions** se fait **VIA le club** qui transmet au membre du CEP désigné **pour le jeudi 20h**. La gestion des tables et des matchs est assurée par l'ordinateur de la fédération, avec un membre du CEP ou/et un mandataire désigné par ce même CEP.

Une aide du club est également demandée.

**12. Championnat Individuel du Brabant :**

Ce sont les résultats obtenus aux Tournois et Critériums Provinciaux du Brabant et au Tournoi Fédéral du Brabant qui entrent en ligne de compte pour l'attribution du **titre** de Champion de Brabant. S'il n'a pas l'indice de la Série, il recevra un **Prix** du Brabant et le 2<sup>ème</sup> recevra le titre. En NC et Dames NC, il sera remis un "Prix du Brabant" et non un "titre".

Il y a également le même nombre de points de championnat attribués lors des organisations officielles **de Critériums de Jeunes et de Vétérans** du Brabant.

**Il faudra aussi que 2/3 des tournois prévus au calendrier soient organisés.**

**13. Sélection Championnat Fédéral Individuel :**

Pour être sélectionné aux Championnat Fédéral, il faudra avoir participé à la **moitié des tournois** organisés dans la Province **AVEC un Tournoi Fédéral** de n'importe quelle Province.

Chaque affilié ayant participé à plus de **40%** de l'interclubs pourra également y participer à condition d'avoir aussi disputé un **Tournoi Fédéral**, de quelque province que ce soit.

S'il y a absence après confirmation du joueur, une amende de **12,50€** sera réclamée au fautif via le club.

**14. Cartes jaunes et rouges en Tournois (p72) :**

Ce système consiste à donner, après avertissements, pour des motifs peu graves mais répétés, des cartes jaunes, et pour un motif grave des cartes rouges.

- Deux cartes jaunes au cours d'un même tournoi = suspension pour le reste de ce tournoi.

De plus, le joueur sera convoqué devant le Comité Sportif et de Discipline de la F.A.T.T.B. qui décidera éventuellement de sanctions supplémentaires.

- 3 cartes jaunes au cours de la saison : convoqué devant le Comité Sportif et de Discipline qui décidera de lui infliger une sanction s'il y a lieu.

- SEUL le Juge-arbitre désigné par le C.E.P. a le droit d'infliger une carte jaune ou rouge.

Sa décision est sans appel le jour du tournoi, mais le joueur, estimant qu'il est victime d'une erreur du juge-arbitre, peut demander à être entendu à la prochaine réunion du C.E.P.

Le C.E.P., par ces mesures, entend maintenir et améliorer le climat sportif et amical qui doit régner durant les tournois de notre Fédération.

**Un refus d'arbitrage** équivaut à une **carte rouge** et à l'exclusion immédiate des Séries de ce Tournoi ainsi qu'à une suspension pour les 2 tournois suivants de la Province, et reporté sur la saison suivante si cela arrive en fin de saison. Il y aura aussi une amende de **10 €** qui passera à **15 €** s'il y a récidive. **En cas de départ** dans un délai raisonnable, il faut prévenir le juge-arbitre. Un **"oubli"** de cette clause serait considéré comme un refus d'arbitrage : même amende et même suspension.

**15. Contrôle en Interclubs :**

**Tout** membre du CEP, non concerné directement par la ou les rencontres, est habilité à faire toute remarque jugée utile et nécessaire, verbale ou écrite sur la feuille d'arbitrage ou à un joueur (attitude, équipement, N° carte, etc...)

**Une demande de présence d'un juge-arbitre**, par un club, pour une rencontre officielle sera facturée à **15 €** pour les frais de déplacements.

**16. Championnat de DOUBLES du Brabant** (décision AG fin 2010-2011) :

- Les Dames et « Jeunes filles » pourront jouer dans TOUTES les Séries d'indices « messieurs » et en Série d'âges.

**Cette règle n'est cependant pas valable pour le Championnat Fédéral !!!**

- Si des poules sont organisées et qu'il y a égalité entre 2 ou 3 équipes, on établit le classement en tenant compte d'abord du total des victoires puis du moins de sets perdus pour terminer par la confrontation directe entre les 2 équipes.

#### **17. Critériums Vétérans du Brabant :**

- Respecter la Grille Handicap du carnet annuaire.

- Les sets de **11 points** se jouent avec le **handicap** placé en **début** de chaque set.

#### **18. Le "Prix Victoires de la FATTB" :**

Est attribué au meilleur pourcentage de victoires dans chaque Division Provinciale du Brabant. Pour les Divisions Fédérales, on regroupera les 4 divisions dans un seul tableau car il n'y a pas suffisamment d'équipes concernées.

Il faut avoir disputé 60% des rencontres dans la division concernée pour être repris.

En cas d'égalité, c'est le nombre de participations qui départagera les joueurs.

#### **19. Coupes (p.37)**

Le tirage complet des Coupes (équipe de 8 joueurs maximum mais 6 sur la feuille), jusqu'aux demi-finales, pourrait être fait par le CEP à l'issue du 1er tour, mais il ne sera diffusé qu'au fur et à mesure des semaines directement concernées.

**-L'handicap doit être noté en regard de chaque match concerné.**

- Le **résultat** doit être communiqué **avant le Samedi midi** **via l'application en ligne**

<https://www.fattb.be/hm/resultatsEnLigne/> (**option : Coupes**) et l'original de la feuille doit être envoyé le soir même à Geneviève De Moyter-Kok via Fax ou email **au format PDF**..

#### **20. La Coupe Vanacker :** uniquement au Brabant et réservée aux joueurs **F** et **NC**

- Une liste de 6 joueurs par équipe doit être fournie au CEP **AVANT** que la compétition ne débute. On ne peut changer d'équipe à aucun moment.

- Les rencontres se disputent par équipe de **3 à 5 joueurs**. Les joueurs sont numérotés par **tirage au sort** et le **double** doit être connu **avant** le début de la rencontre.

- La coupe se joue en **3 sets gagnants de 11 points**. Le **handicap** est donné au **début** de chaque set. (**voir tableau plus loin**).

**L'handicap doit être noté en regard de chaque match concerné.**

- Les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> ne jouent que le double, soit ensemble, soit avec un des 3 premiers joueurs.

- **Un double par handicap est inséré en 4<sup>ème</sup> position**. Le résultat de ce double est prépondérant en cas d'égalité à l'issue de la rencontre.

- **Une équipe présentant seulement 2 joueurs est perdante d'office par forfait.**

#### **21. Indice des Joueurs et joueuses "Non Classé" (= sans classement) :**

- Le NC qui **remporte** 2 finales de Tournoi NC, de min.16 joueurs, devient automatiquement "F2" sauf aux 2 derniers tournois où il reste NC.

- **Une Dame NC** qui devient "F2" passera aussi « Dames C » pour le reste de la saison.

#### **22. Feuilles d'arbitrage interclubs et Forfait (p34) :**

- Elle doit être établie en **TROIS** exemplaires par l'équipe visitée en insérant 1 feuille cartonnée après les 3 originaux pour que les résultats ne s'inscrivent pas sur 6 feuilles ou + !

- La première copie est à remettre à l'équipe adverse à l'issue de la rencontre. La deuxième copie est à conserver par vous.

- L'original est à envoyer **LE SOIR MEME DE LA RENCONTRE** à Geneviève DeMoyter (**fax ou email au format PDF**)

#### **En cas de Forfait :**

- il y a lieu de remplir la Feuille de match par l'équipe visitée, **même si c'est elle qui déclare forfait**, avec les noms des 4 joueurs habituels pour l'équipe non fautive et au moins 3 noms pour l'équipe absente. A défaut de ces 3 noms, le membre du CEP responsable inscrira les noms des 3 premiers joueurs habituels de cette équipe.

**Le résultat d'un forfait est également à communiquer par l'équipe qui devait recevoir.**

#### **23. Classement Interclubs provincial du Brabant :** (contrairement au Règlement fédéral)

**En cas d'égalité de points**, pour la montée ou la descente, on ne prendrait plus le nombre de victoires pour faire la différence. On tiendra compte du résultat des 2 rencontres entre les équipes concernées. Si l'égalité de points subsiste (1 victoire ou 1 match nul chacune) on comptabilisera le nombre de victoires individuelles (pas le nombre de sets gagnés ni perdus...). Si nouvelle égalité, un test match aura lieu.

#### **24. Ré-affiliations de joueurs** (CEF 08/2016 et **CEP 21/05/2021**) :

Un joueur non affilié depuis 3 ans et qui désire changer de club **doit aussi** demander son transfert.

**Il n'est plus demandé un formulaire de ré-affiliation si l'affilié l'était la saison précédente. Un mail devra cependant être envoyé au CEP pour signaler cette ré-affiliation.**

**25.** Depuis 2019-2020 le document **RGPD pour chaque affilié** doit être remis à la fédération afin de pouvoir jouer dans TOUTES les compétitions sous peine de perte des matchs joués. (Règlement Général de Protections des Données).

**26. Désinscription de joueur** (PV 10/2016)

Un joueur peut être désinscrit à la demande du club **via le CEP AVANT le 30 septembre** de la saison en cours.

**27. Critériums des Jeunes du Brabant :**

Un jeune ne peut s'inscrire que dans SA catégorie d'âge (au 1<sup>er</sup> juillet de la saison en cours) :

**Pré-Minimes** = - de 10 ans    **Minimes** = - de 12 ans    **Cadets** = - 15 ans    **Juniors** = - 18 ans

Il faut disputer au moins 3 des 4 (ou 4/5) critères pour être classé au général (3 prix remis).

La 1<sup>ère</sup> fille terminant dans les 5 premiers au général, et si pas dans les 3 premiers, reçoit également un Prix.

**Handicaps en Coupes Vanacker**

à donner en **début** de chaque set

1. Matches de simples

	<b>F2</b>	<b>F1</b>
<b>NC</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>F2</b>		<b>1</b>
<b>F1</b>		<b>0</b>

2. Attribution des points pour le double

<b>NC</b>	<b>1</b>
<b>F2</b>	<b>2</b>
<b>F1</b>	<b>3</b>

3. Handicap en doubles

<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>3 à 4</b>	<b>5 à 6</b>
<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>3 à 4</b>		<b>0</b>	<b>1</b>
<b>5 à 6</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**Les Feuilles des Matches sont à envoyer et à encoder :**

!! Pour le **MARDI 20h** au Plus Tard !!

**Divisions Fédérales :**

**DERESTEAU** Olivier

Chemin du Vicinal, 4A

4190 FERRIERES

**Divisions Provinciales du Brabant :**

**DE MOYTER** Geneviève

Rue de Chaumont, 6

1401 BAULERS